



REPUBLIQUE FRANCAISE

**COLLECTIVITE DE LA
MARTINIQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER**

Séance du mardi 12 mars 2024

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
33	21	30		
		Dont procurations		
		09		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
30	30	00	00	00

Date de la convocation

06/03/2024

Date d'affichage

06/03/2024

Objet de la Délibération

GOUVERNANCE

Dénomination de l'espace Rosette CHALU
dite Amie Rosette à Fond Lahaye

Président de Séance :

Yolène LARGEN-MARINE

Secrétaire de Séance :

Léone VAILLANT épouse
BARDURY

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 mars, à 17h22, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yolène LARGEN-MARINE, 1^{ère} adjointe au Maire.

Etaient présents : Mmes/M. Yolène LARGEN-MARINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie GARON, Nicole DUFEAL, Pierre MIDELTON (à partir de 17h35), Christine ALIKER, Léone VAILLANT épouse BARDURY, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Jean-Pierre LUGIERY, Jean-Luc MAVILLE, Corinne Brigitte PLANTIN, Patrice CHARLEBOIS, Noham BODARD, Daniel CHOMET, Karine BAUDIN, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Christophe AGELAN, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Marie-Josée BRIVAL (à compter de son installation à 17h36).

Absents excusés : M/Mmes Luc CLEMENTE, Christophe GABUT, Raphaël BORDELAIS, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Marie-Claude RAQUIL, Eric JULTAT, William PAULIN, Vanessa BAPTE, Laurie ABAUL, Orietta MARTOT, Jocelyne SABINE.

Procurations : M/Mmes Luc CLEMENTE, Christophe GABUT, Raphaël BORDELAIS, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Marie-Claude RAQUIL, William PAULIN, Laurie ABAUL, Orietta MARTOT, Jocelyne SABINE ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, Emile GONIER, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie GARON, Josiane NAPOLY-PUJAR, Christine ALIKER, Patrice CHARLEBOIS, Nicole DUFEAL, Daniel CHOMET.

Absent : M. Georges HARPON.

DENOMINATION DE L'ESPACE ROSETTE CHALU DITE AMIE ROSETTE A FOND LAHAYE

Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 27 février 2024 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;

- Considérant que la dénomination des voies, des espaces publics et des bâtiments communaux répond à plusieurs objectifs : le devoir de mémoire envers des personnages décédés de la ville, la mise à l'honneur des personnages en vie de la commune, l'appropriation par la population de l'histoire et du territoire communal ;
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de choisir le nom des espaces publics ;
- Considérant l'engagement de Madame Rosette CHALU envers son quartier Fond Lahaye, et envers sa commune Schœlcher ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

- **D'approuver la dénomination de la place sise angle de la rue Stéphane CLEMENTE et de la RN2 : Espace Rosette CHALU dite Amie Rosette ;**

ARTICLE 2 :

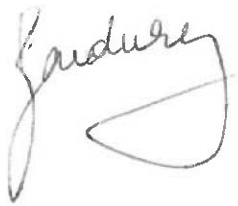
- **D'autoriser Mr le Maire à mettre en œuvre les actions visant à procéder à ladite dénomination.**

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le

02 AVR 2024

Le Secrétaire de séance

Léone VAILLANT épouse BARDURY



Le Maire,

**Par délégation du Maire
La 1^{ère} Adjointe
Volène LARGEN-MARINE**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher - Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : <https://citoyens.telerecours.fr>.